

Arrêté n°22 09 03 D
Arrêté portant nomination, par intérim, du directeur aux Relations Internationales et à l'Internationalisation, de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM ;
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté n° 20 10 04 D du 8 octobre 2020, portant nomination de Heather COOPER en qualité de directrice aux Relations à l'International et à l'Internationalisation,*

Considérant :

- la démission de Heather COOPER ;

Arrête :

Article premier :

L'arrêté n° 20 10 04 D portant nomination de Heather COOPER en qualité de Directrice aux Relations à l'International et à l'Internationalisation est abrogé à compter du 31 août 2022.

Article 2 :

Monsieur Franck GECHTER est nommé, à compter du 1er septembre 2022 par intérim, directeur aux Relations Internationales et à l'Internationalisation.

Article 3 :

La présente nomination sera présentée lors du prochain Conseil d'administration et fera l'objet d'une délibération pour une nomination définitive.

Article 4 : Transmission, Publication et Exécution :

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 1^{er} septembre 2022

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon